

GESTION DANS DES CONDITIONS D'INCERTITUDE

7.1 Le Comité scientifique prend note des mesures prises depuis l'année dernière (SC-CAMLR-XX, paragraphe 7.1) pour mettre au point un cadre unifié dans lequel seraient rendus les avis sur toutes les pêcheries de la zone de la Convention. Dans le cadre de la structure régulatrice, des plans des pêcheries ont été compilés et soumis au Comité scientifique dans SC-CAMLR-XXI/BG/32.

7.2 Le Comité scientifique remercie le responsable du WG-FSA, I. Everson, des efforts considérables qu'il a fournis pendant la période d'intersession pour produire le premier jet des profils des espèces commerciales les plus importantes : *D. eleginoides*, *D. mawsoni* et *C. gunnari*. Ces ébauches couvrent tous les aspects biologiques et halieutiques importants des deux espèces pertinentes à l'évaluation des stocks de poisson. Grâce aux commentaires fournis par divers participants pendant la réunion, les profils des espèces seront mis à jour pendant la période d'intersession. Des versions révisées seront soumises au WG-FSA à sa prochaine réunion, en 2003.

7.3 L'Ukraine souligne la nécessité de mener de nouvelles campagnes d'évaluation dans les régions pour lesquelles on ne dispose que de peu d'informations sur la condition des stocks qui, soit ont déjà fait l'objet d'activités de pêche, tels que *Lepidonotothen squamifrons* sur les bancs Ob et Lena (division 58.4.4), soit font actuellement l'objet d'activités de pêche IUU de *D. eleginoides* à la palangre. De plus, elle insiste sur la nécessité d'étendre les campagnes d'évaluation aux espèces des captures accessoires, telles que *Gobionotothen gibberifrons* et *Pseudochaenichthys georgianus*, qui pourraient soudainement devenir des espèces visées par la pêche, comme ce fut le cas en 1977/78 autour de la Géorgie du Sud où l'abondance de l'espèce visée par la pêche, *C. gunnari*, était nettement moins importante que cela n'avait été prévu.

7.4 L'Australie se rallie à cette opinion et préconise de mener des campagnes d'évaluation dans les régions qui n'ont encore jamais été évaluées, telles que les sous-zones 88.1 et 88.2 dans lesquelles se déroulent actuellement des activités de pêche à la palangre de *Dissostichus* spp. et qui sont susceptibles de faire l'objet d'une augmentation des captures prochainement. Les espèces des captures accessoires qui n'ont pas été évaluées depuis longtemps dans certains secteurs, tels que la Géorgie du Sud devraient être incluses dans les plans de collecte et les évaluations. Ceci permettrait au WG-FSA de rendre un meilleur avis sur les conséquences probables de l'utilisation des chaluts de fond dans des régions telles que la Géorgie du Sud afin de réduire la capture accidentelle d'oiseaux de mer.

7.5 D'autres membres du Comité scientifique précisent que toute considération relative à l'utilisation des chaluts de fond mérite d'être évaluée soigneusement par le Comité scientifique. Non seulement il convient de tenir compte des espèces des captures accessoires, mais les effets des chalutages de fond sur les communautés benthiques doivent eux aussi être étudiés. A cet égard, il est noté que les changements à la ligne de sphères et la réduction de la taille des panneaux ont réduit de 9,6 à 1,6 tonnes la quantité de benthos arrachée sans affecter la quantité ou la composition des poissons capturés (annexe 5, paragraphe 5.191).

7.6 L'Australie souligne que parmi les autres aspects qui restent à étudier, il faut noter la mise au point des plans des pêcheries. A ce stade, ces plans sont des plans mono-spécifiques. Or, la CCAMLR diffère des autres organes de pêche régionaux en ce que l'Article II de la

Convention spécifique que l'évaluation et la gestion des stocks de poisson doivent reposer sur l'écosystème. Ceci se réfère particulièrement au krill, espèce proie importante dans les écosystèmes dominés par le krill et à *C. gunnari*, qui est à la fois une espèce proie importante pour les espèces du CEMP, telles que l'otarie de Kerguelen en Géorgie du Sud, aux îles Kerguelen et Heard et McDonald, et un important prédateur de krill dans le secteur Atlantique de l'océan Austral.

7.7 Le Comité scientifique reconnaît que les plans des pêcheries devraient inclure des synthèses des règles de décision et des exigences en matière d'évaluation de l'écosystème.

7.8 L'Australie souligne que les longues séries chronologiques de campagnes d'évaluation, telles qu'il en existe pour certaines régions (la Géorgie du Sud, les îles Shetland du Sud et les îles Heard et McDonald, par exemple) aident à mieux cerner la dynamique spatio-temporelle des espèces. Ces informations sont essentielles pour une évaluation réussie des stocks de poisson.

7.9 Le WG-EMM attire l'attention du Comité scientifique sur la difficulté qu'il éprouve à prévoir de manière fiable les tendances de la pêcherie de krill en l'absence d'informations fiables sur ses plans d'avenir. Le fait que seules quelques nations pêchant le krill envoient des scientifiques au WG-EMM et la nature facultative de la déclaration de données pertinentes entravent sa capacité à fournir des informations détaillées sur l'évolution de la pêcherie de krill. Il arrive souvent que les informations ne soient pas confirmées. A cet égard, l'identification des tendances à venir de la pêcherie de krill pourrait être facilitée par une notification officielle annuelle de l'intention d'un Membre de participer à cette pêcherie, comme cela se pratique pour les pêcheries nouvelles et exploratoires de la zone de la Convention. L'armement des Etats-Unis qui a entamé des opérations de pêche au krill pendant la saison 2000 offre un bon exemple de la manière dont les informations nécessaires peuvent être déclarées à la CCAMLR.